Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331K-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 31 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260331k - Aménagement du centre-bourg :
demande de subvention au titre des amendes de police

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MABIRE Adrien (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme VÉDRENNE Clémence (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur Olivier NAULET, adjoint « cadre de vie et travaux » explique que l'état confie au département la compétence d'attribution des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants. Celui-ci délibère en septembre sur les dossiers proposés. Les communes peuvent prétendre à 50 000€ sur 3 années glissantes.

Certains aménagements qui seront réalisés lors des travaux attribués à la société COLAS, dans le cadre du Marché à Procédure Adaptée, validé par délibération n°20251208c en date du 8 décembre 2025, sont éligibles à ce financement :

Type d'opération	Taux de subvention applicable au coût HT	Plafond de la dépense subventionnable	Montant prévisionnel des travaux	Subvention sollicitée
Aire d'arrêt véhicules transport scolaire	30%	Pas de plafond	11 690 €	3 507 €
Aménagement de carrefour	30%	100 000 € HT	175 750 €	30 000 €
Aménagement destiné à ralentir la vitesse en agglomération	30%	80 000 € HT	46 190 €	13 857 €
Aménagement de pistes ou bandes cyclables	30%	100 000 € HT	23 310 €	6 993 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331K-DE

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du département des Côtes d'Armor, une subvention au titre des amendes de police, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre-bourg.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

